

C_2018_121Département du Var
Arrondissement de DraguignanDirection Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation Economique et
Touristique**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****SÉANCE DU JEUDI 28 JUIN 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt huit juin à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	57

PRÉSENTS :

Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Valérie MARCY, Gérard PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES

Objet de la délibération:
Appel à projets FISAC 2016 - Modalités d'attribution des aides directes pour les commerçants, artisans et entreprises de services sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

REPRÉSENTÉ(S) :

Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Bernard CHILINI pouvoir à Raymond GRAS, Richard STRAMBIO pouvoir à Christine NICCOLETTI, Sophie DUFOUR pouvoir à Christophe CARRIERE, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Daniel MARIA, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FAYE, Florence LEROUX pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Grégory LOEW pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Christine PREMOSELLI pouvoir à Frédéric MARCEL, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY, Alain VIGIER pouvoir à Guy DEMARTINI

ABSENT(S) :

Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Alain CAYMARIS, Françoise LEGRAIEN, Thierry PESCE, Thierry RUDNIK, Richard TYLINSKI, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT**RAPPORTEUR :** Monsieur Christian TAILLANDIER

La Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD) a décidé de poursuivre les efforts entrepris depuis 2009 pour soutenir et redynamiser le commerce, l'artisanat et les services de proximité. Elle a donc décidé d'engager un programme pluriannuel sur 3 ans en répondant à l'appel à projets du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), édition 2016.

Il est rappelé que par délibération du Conseil d'agglomération n°C_2016_169 du 12 décembre 2016, un plan d'actions a été entériné.

Aussi, le 17 janvier 2017, la CAD a déposé un dossier de candidature auprès de l'État (DIRECCTE) dans lequel figurait 24 actions réparties dans 4 périmètres d'intervention (la CAD, la commune de Draguignan, les communes de plus de 3 000 habitants, les communes de moins de 3 000 habitants).

Il est également rappelé que par délibération du Conseil d'agglomération n°C_2017_070 du 27 avril 2017, la programmation a été sur le principe lancée compte tenu de la délivrance par l'État des complétudes administratives autorisant alors le démarrage des actions et travaux (hors fonds d'aides directes aux entreprises).

Le 19 janvier 2018, l'État a rendu sa décision.

Sur les 4 dossiers présentés, seuls 2 ont été retenus ; ceux des périmètres de la CAD et de la commune de Draguignan. L'aide de l'État se chiffre à 326 943€ HT.

La part qui revient à la Communauté d'Agglomération Dracénoise est donc de 147 560€ HT soit 45% de l'aide totale accordée par l'État.

L'État a ainsi validé au profit de la CAD les actions suivantes :

- Etude pour l'élaboration d'une Charte intercommunale des devantures, des enseignes et des terrasses commerciales de la Dracénie et pour la définition d'un règlement pour l'attribution d'aides directes aux commerçants, artisans et entreprises de services pour la modernisation et l'accessibilité,
- Une signalétique commerciale connectée (plateforme mutualisée), préfiguration d'implantation de mobiliers informatifs dans cinq communes,
- Un animateur « Commerce »,
- Une étude d'évaluation finale (obligatoire),
- Un fonds d'aides directes aux commerçants, artisans et entreprises de services. Enveloppe de 377 746€ HT dont participation maximum de l'État, 125 915€ HT et participation maximum de la CAD, 251 831€ HT,

La programmation triennale s'achève le 19 janvier 2021.

Plus spécifiquement, il a été défini un **règlement d'attribution des aides directes aux entreprises** pour la modernisation, la rénovation des vitrines, la sécurisation et l'accessibilité des locaux commerciaux d'activités. Celui-ci s'appuie sur une **Charte intercommunale des devantures, des enseignes des locaux d'activités commerciales et des terrasses commerciales**, sous forme de guide, **validée par les services de l'État (DIRECCTE)** dont **l'Architecte des Bâtiments de France et le Comité de pilotage** constitué à cet effet.

L'étude ci-avant, ayant pour objectifs d'élever le niveau qualitatif des points de vente, d'offrir aux chalandes une image attractive des linéaires commerciaux et de renforcer l'accessibilité et la sécurité des commerces, a donc été menée entre janvier et juin 2018 par le Cabinet AID Observatoire, pour un montant de 23 130€ TTC.

Un Comité de pilotage s'est réuni à trois reprises en présence de l'ensemble des partenaires.

Aujourd'hui, il est proposé de rendre opérationnel le fonds d'aides directes aux commerçants, artisans et entreprises de services ciblés par le « FISAC 2016 ». Les 23 communes sont concernées. Ce fonds, d'un montant maximum de 377 746€, est mobilisable à compter de septembre 2018 et ce, jusqu'à épuisement de l'enveloppe des crédits allouée et jusqu'au 31 décembre 2020, date butoir.

Pour ce faire, un règlement intercommunal - joint en annexe - a été rédigé.

Il est précisé dans celui-ci les périmètres géographiques d'interventions spécifiques, les entreprises éligibles et non éligibles, le délai de carence entre deux aides, les dépenses subventionnables, les montants des aides accordées (planchers et plafonds), les modalités d'attribution pour les entreprises existantes et les créateurs d'entreprises, la décision d'attribution de l'aide, les modalités de versement de la subvention avec les pièces à fournir et celles non admises, les conditions de modifications du règlement et les dispositions particulières en cas de revente du bien subventionné.

Il est précisé que la Charte intercommunale des devantures, des enseignes des locaux d'activités commerciales et des terrasses commerciales - jointe en annexe - est une des conditions d'attribution des aides directes. Il apparaît donc indispensable d'en valider son contenu.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Développement économique et numérique réunie le 19 juin 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver le règlement d'attribution des aides directes aux commerçants, artisans et entreprises de services au titre du « FISAC 2016 » dont notamment la Charte intercommunale des devantures, des enseignes des locaux d'activités commerciales et des terrasses commerciales de la Dracénie,
- décider de la mise en œuvre du fonds d'aides directes dès septembre 2018 et ce, jusqu'à épuisement de l'enveloppe des crédits allouée et jusqu'au 31 décembre 2020, date butoir,
- dire que les crédits du fonds d'aides directes d'un montant de 77 746€ sont inscrits au Budget Primitif 2018. Est comprise l'avance de la part Etat.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.